Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Département fédéral de l'Intérieur
Office fédéral de la Culture
Etat major direction
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

stabstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 19 septembre 2019

Message sur l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (Message culture)
Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions vivement pour l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer sur le Message culture pour les années 2021-2024. La présente prise de position émane de la collaboration entre l'Union des villes suisses (UVS) et sa section Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et se fonde sur une large consultation de tous les membres de l'Union des villes et de la CVC.

Nos membres s'engagent pour une scène culturelle vivante, diversifiée et ouverte. Les villes - les villes centre et de plus en plus aussi les villes plus petites et les communes d'agglomération - considèrent la promotion de la culture comme une tâche centrale. Ceci se reflète notamment dans les chiffres du financement public de la culture: plus de la moitié des dépenses publiques pour la culture se font au niveau communal, dont au moins les quatre cinquièmes proviennent des caisses municipales. Ceci explique le grand intérêt pour l'orientation stratégique de la politique fédérale de promotion de la culture, définie dans le Message culture. Après une appréciation générale, nous nous exprimerons sur les thèmes abordés dans la liste des questions, et finalement sur les aspects spécifiques qui sont centraux du point de vue des villes.

Appréciation générale

En général, l'Union des villes suisses et la Conférence des villes en matière culturelle jugent le Message culture 2021-2024 positivement. Depuis que l'on a défini pour la première fois trois axes d'action stratégiques pour le Message culture actuel et qu'on y a introduit de nombreuses nouvelles mesures, le document s'inscrit dans la continuité quant à son contenu, ce qui est judicieux selon nous. Les trois axes d'action pour le Message 2016-2019 étaient bien choisis et au vu de leur validité persistante, il nous semble logique de les maintenir. Nous saluons également les nouvelles mesures et nous regrettons que toutes les innovations du Message culture 2016-2020 n'aient pu être mises en œuvre

Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32
info@uniondesvilles.ch, www.uniondesvilles.ch

comme prévu en raison des réductions budgétaires. Il est réjouissant qu'un développement des mesures soit prévu dans certains domaines. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment des instruments nouvellement introduits.

Sur le plan du contenu, le Message culture nous semble aller un peu trop dans les détails. Selon nous, son orientation devrait être plus stratégique. Ainsi, bien que le Message contienne de nombreuses mesures, il y manque une vue d'ensemble des défis centraux de la politique culturelle actuelle. Nous souhaitons en particulier une stratégie cohérente pour le patrimoine culturel suisse, que nous considérons comme une question de politique culturelle importante pour la Confédération. Une reconnaissance forte de la dimension de politique étrangère de la politique culturelle serait également souhaitable, car elle nous paraît aussi importante.

Liste de questions sur le projet mis en consultation

1. Mise en œuvre du message culture 2016–2020

Comment jugez-vous la mise en œuvre du message culture 2016–2020 par l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia et le Musée national suisse (cf. point 1.4.1 du rapport explicatif)?

- La mise en œuvre du Message culture 2016–2020 peut être jugée positivement. Différents instruments ont été mis en place, qui répondent aux préoccupations des villes.
- Ainsi, nous estimons que l'instrument «Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse (PICS)» est très utile. Il contribue à ce que davantage de coproductions internationales soient tournées en Suisse, ce qui est aussi bénéfique du point de vue de la promotion économique.
- Depuis la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel, les développements dans la promotion de la musique chez les jeunes sont réjouissants. Le grand nombre d'enfants et de jeunes qui ont déjà pu profiter des nouvelles mesures montre que cet instrument de promotion répond à un besoin et qu'il donne des résultats.
- Nous saluons par principe l'engagement de Pro Helvetia dans le domaine du design et des médias interactifs. Il est important que l'engagement financier des villes puisse continuer à se faire sur une base volontaire et ne soit pas imposé.
- Le développement accéléré des activités à l'étranger de Pro Helvetia (bureaux de promotion, prospection de nouveaux marchés, présence sur des plateformes) est une très bonne chose. Dans ce domaine, il est important que l'action de Pro Helvetia soit coordonnée et concertée avec celle des villes.
- La participation aux réseaux internationaux est centrale aux yeux des villes suisses. En particulier, la Suisse devrait s'efforcer de participer davantage à une politique européenne de la culture.
- La répartition des tâches entre Pro Helvetia («Games») et l'OFC (soutien au cinéma classique) ne doit pas mener à ce que le soutien à l'art immersif (numérique) se retrouve assis entre deux chaises. Nous proposons de réexaminer les compétences de l'OFC et de Pro Helvetia afin d'assurer un soutien à la branche, jeune mais très prometteuse, de l'art immersif.
- Ce qui manque à notre avis, c'est une analyse approfondie de la politique de promotion culturelle de la Confédération après les deux premiers Messages culture 2012-2015 et 2016-2020. On ne voit ainsi pas clairement quel impact a effectivement pu être atteint. Il est donc difficile d'évaluer

où et pour quelle mesure une mise à jour, respectivement une augmentation des moyens se justifierait.

2. Axes d'action de la politique culturelle de la Confédération

Comment jugez-vous le maintien des trois axes d'action de la politique culturelle fédérale («participation culturelle», «cohésion sociale» et «création et innovation») et l'ajout de l'accent «numérisation» (voir point 1.4.2 du rapport explicatif)?

- Les trois axes d'action «participation culturelle», «cohésion sociale» et «création et innovation» ont été soigneusement choisis et gardent à notre avis toute leur validité, c'est pourquoi il est judicieux de les conserver.
- Il est juste de mettre l'accent sur la numérisation, mais nous manquons d'une culture nationale cohérente dans ce domaine. En outre, il manque une évaluation des mesures mises en œuvre pour la numérisation ces dernières années.

3. Poursuite du développement des mesures

Comment évaluez-vous la fixation des priorités en ce qui concerne le développement des mesures durant la période de financement 2021 à 2024 (voir points 1.4.2.1 à 1.4.2.3 du rapport explicatif)?

- La poursuite du développement des mesures existantes est à saluer, mais le nombre important de nouvelles mesures ne doit pas compromettre la continuité dans la politique culturelle de la Confédération, qui est importante à nos yeux. Étant donné qu'une part importante des moyens supplémentaires demandés doit être engagée dans les domaines promotion des langues, écoles suisses et gens du voyage, il est permis de se demander s'ils sont correctement répartis par thèmes à l'Office fédéral de la culture.
- Sur le développement des trois axes d'action, nous prenons position de la manière suivante:
- **Développements en matière de «participation culturelle»**
    - Il est très réjouissant que dans la formation musicale, on mette davantage l'accent sur le soutien aux élèves doués. Toutefois, les mesures prévues dans le cadre de la «Carte des talents», de même que le nombre fixe de 1000 talents à soutenir, seront examinés de manière critique.
    - Nous considérons l'égalité des chances pour les femmes et pour les hommes dans le domaine culturel comme centrale et nous saluons l'idée de réaliser des enquêtes statistiques. Celles-ci doivent toutefois se faire en étroite consultation avec les villes.
    - La médiation culturelle est un aspect tout à fait central de la participation culturelle. Il serait souhaitable qu'un paragraphe soit consacré à ce thème dans le chapitre 2.6.1 sur la participation culturelle. En outre, il serait important d'avoir une définition claire du terme, surtout pour le distinguer de la communication.
- **Développements en matière de «cohésion sociale»**
    - Les villes saluent l'élaboration d'une stratégie interdépartementale pour la culture du bâti. Cependant, les villes et les communes urbaines sont souvent au cœur des conflits entre exigences de l'aménagement du territoire ou de la politique énergétique d'une part et préoc-

cupations liées à la culture du bâti de l'autre. Il est donc important de concilier les différentes exigences, ce qui nécessite une implication intensive des toutes les instances concernées.
  - Nous considérons les activités de soutien aux échanges culturels et à la diffusion des œuvres d'art comme centrales. Au vu des coûts de production élevés, une amélioration de la diffusion est particulièrement nécessaire et importante dans les domaines des arts performatifs et de la musique. Ici, Pro Helvetia peut et doit selon nous jouer un rôle tout à fait central.
- **Développements en matière de création et d'innovation**
  - On ne peut que se réjouir de la volonté de Pro Helvetia de s'engager encore plus fortement pour la présence sur des plateformes internationales et dans des manifestations à l'étranger, car ceci fait partie des tâches essentielles de la fondation. Mais ces activités de Pro Helvetia doivent aussi trouver leur financement. Selon nous, ce n'est pas le rôle des cantons et des villes de cofinancer encore les plateformes pour leurs artistes à l'étranger. Il faut au contraire viser une répartition claire des tâches: les cantons et les villes se chargent de la promotion de la culture au plan local, et Pro Helvetia s'occupe de la représentation des artistes à l'étranger.
  - Pour les résidences, nous saluons l'approche flexible, qui correspond à une tendance qui se manifeste aussi dans certaines villes. Par contre, nous regrettons que le potentiel de coopération entre Pro Helvetia, les cantons et les villes soit toujours beaucoup trop peu exploité. Au lieu de renforcer l'engagement de Pro Helvetia, il serait judicieux de développer la collaboration avec les cantons et les villes, qui disposent d'un vaste réseau d'ateliers.
  - Pro Helvetia s'efforce de plus en plus de soutenir des projets au croisement de l'art, de la technologie et de la science. Le potentiel d'un dialogue renforcé entre l'art et la technologie est effectivement grand et il est juste de le reconnaître et de l'aborder. Cependant, un tel dialogue doit se tenir à hauteur des yeux et ne doit pas mener à une instrumentalisation de l'art. Le but de l'échange avec la science doit être pour l'art bien plus de discuter de manière critique et de refléter les développements révolutionnaires de la technologie et leurs effets sur la société. Il faut également garder à l'esprit que les hautes écoles et l'industrie recherchent la collaboration des artistes. De tels projets devraient donc être financés exclusivement par des fonds de recherche ou par la promotion économique.

4. Révision de la loi sur le cinéma

Les films soutenus par la Confédération devraient à l'avenir être plus facilement accessibles au grand public une fois l'exploitation commerciale terminée (voir point 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition? En outre, les entreprises qui proposent des films par voie électronique à la demande ou par abonnement devraient être tenues, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les diffuseurs de télévision, d'investir 4% de leur chiffre d'affaires brut dans le cinéma suisse ou de payer une taxe de remplacement correspondante (voir point 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition? Enfin, les entreprises qui proposent des films en ligne sont tenues de réserver 30% de leur catalogue à des films européens (cf. ch. 3.2 du rapport explicatif). Êtes-vous d'accord avec cette proposition?

- Nous approuvons l'idée de rendre les films qui ont été soutenus par la Confédération plus facilement accessibles au public une fois leur exploitation commerciale terminée.

- Nous saluons également le fait qu'à l'avenir, les fournisseurs d'accès internet qui diffusent des contenus numériques aient aussi un devoir de réinvestir. Au vu de l'évolution importante des habitudes de consommation, ceci est une étape logique. Il serait souhaitable que les moyens ainsi gagnés ne soient pas affectés à la promotion du film existante, mais qu'ils permettent de soutenir de nouveaux formats de la narration audiovisuelle.
- Par contre, nous ne sommes pas d'accord avec l'amendement proposé à l'article 10 de la Loi sur le cinéma. Celui-ci vise d'abord le Festival du film de Zurich (ZFF), qui revêt une grande importance pour l'ensemble du paysage cinématographique suisse. L'orientation à but non lucratif de l'organisme responsable du ZFF est assurée et la transparence sur la structure de l'entreprise et l'utilisation correcte des contributions publiques est garantie. Nous demandons donc à la Confédération de biffer la deuxième partie de la phrase à l'art. 10, al. 2: «Sont exclues les conventions de prestations avec des entreprises à but lucratif ~~ou avec des entreprises et des institutions appartenant à des entreprises à but lucratif ou qui sont sous l'influence de telles entreprises.~~»

5. Autres modifications législatives

Comment évaluez-vous les autres adaptations législatives (cf. ch. 3.1 ss du rapport explicatif) et la proposition de confier à une institution fédérale de droit public le recrutement des enseignants des écoles suisses à l'étranger (voir point 2.6.3 du rapport explicatif)?

- Du point de vue des villes, il faut saluer l'inscription du patrimoine culturel immatériel dans la loi sur la promotion de la culture. De telles traditions font également partie intégrante de l'identité dans les villes et les communes urbaines.
- Nous soutenons les mesures en faveur des musiciens doués. L'inscription de leur soutien dans la loi sur la promotion de la culture va dans notre sens.
- Nous déplorons vivement que la base juridique pour la compensation culturelle à la ville de Berne doive être rayée la loi. En tant que capitale fédérale, Berne remplit une fonction importante, qui doit faire l'objet d'une compensation selon nous. Il n'y a donc pas lieu de biffer l'article 18 LEC. La Confédération doit continuer à consacrer à sa capitale l'indemnisation qu'elle lui verse.
- S'agissant des autres adaptations de la loi, nous n'avons pas de remarques et nous les soutenons.

6. Ressources financières pour la mise en œuvre du Message culture 2021–2024

Comment évaluez-vous les ressources financières affectées à la mise en œuvre du Message culture 2021–2024 (voir point 4 du rapport explicatif), qui s'élèvent à un montant total de 942,8 millions de francs? Comment évaluez-vous les priorités établies par rapport aux moyens prévus?

- Nous saluons expressément le fait que la Confédération prévoie davantage de moyens financiers pour le soutien à la culture durant la période 2021-2024 que jusqu'ici. Mais il faut partir du principe que la Confédération finance ses propres institutions ainsi que les nouveaux programmes et les nouvelles mesures qui seront lancés.
- Dans ce contexte, l'affirmation selon laquelle le Message culture n'a «en principe pas d'effets financiers ou personnels sur les cantons et les communes» doit être remis en question de manière

critique. On va également lancer des programmes pour lesquels aucun cadre financier n'est défini ou dont la Confédération se contentera de financer le démarrage. Ici, il y aura des conséquences financières pour les cantons et pour les villes. C'est pourquoi il est très important pour nous que des solutions communes soient cherchées. En détail, voici nos commentaires sur les différentes lignes de crédit:

- **Plafond de dépenses pour les aides financières de l'OFC en vertu de la loi sur l'encouragement de la culture**
  Nous estimons que les moyens prévus dans le cadre de la loi sur l'encouragement de la culture sont compréhensibles et raisonnables.
- **Crédit-cadre Culture du bâti**
  L'engagement supplémentaire pour la promotion de la communication et du débat sur la culture du bâti, ainsi que le soutien à des offres de conseil et de formation sont des mesures fondamentalement positives. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut aussi des fonds supplémentaires pour les tâches centrales – l'entretien des monuments et l'archéologie, et aussi en particulier l'entretien des sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO. Les moyens actuellement alloués ne suffisent pas pour assurer le minimum de préservation et d'entretien nécessaire aux monuments et aux sites archéologiques et leur mise à jour est en contradiction avec la réalité de l'entretien des monuments.
- **Plafond de dépenses pour la politique des langues et de la compréhension**
  L'Union des villes et la CVC reconnaissent l'importance centrale du soutien à des mesures en faveur de la compréhension mutuelle pour la cohésion de notre pays. Nous soutenons les mesures et les moyens supplémentaires prévus à cet effet.
- **Priorités de Pro Helvetia nécessitant des ressources supplémentaires**
  Pro Helvetia demande des moyens supplémentaires à hauteur de près de quatre millions de francs pour de nouvelles mesures et l'optimisation des instruments existants. Selon notre évaluation, les justifications à l'appui de ces demandes ne sont pas toujours compréhensibles, les objectifs sont parfois formulés de manière très ouverte et les résultats de la dernière période de soutien ne sont pas présentés de manière convaincante. En plus, il faut noter que dans la terminologie comme dans la conception des différentes mesures de soutien, les frontières entre soutien à la culture et soutien à l'économie paraissent de plus en plus floues. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait important de définir dans quels domaines culturellement intéressants les moyens de Pro Helvetia doivent être engagés et où se situe la frontière avec la promotion économique. Sans une telle délimitation claire, on s'expose en outre au risque de voir monter la pression sur d'autres disciplines culturelles pour répondre à des critères économiques et pour créer des produits économiquement valorisables.
  Nous saluons les mesures que prévoit Pro Helvetia en faveur de l'égalité des chances entre femmes et hommes. Mais les moyens prévus, à hauteur de 300'000 francs, nous paraissent insuffisants. Il faudrait également fixer un objectif clair et contraignant à atteindre avec ces mesures.

Aspects spécifiques du Message culture

1. Coopération nationale en matière de politique culturelle (voir point 1.3 du rapport explicatif)
Conformément à la Constitution fédérale, la Confédération soutient les efforts culturels de portée nationale dans le cadre de son soutien subsidiaire à la culture. Cela exige une action coordonnée et

complémentaire qui tienne compte de la politique des cantons et des villes ainsi que des intérêts de tout le pays et de sa diversité culturelle. Fondé en 2011, le Dialogue culturel national s'est établi comme plateforme d'échange entre la Confédération, les cantons et les villes. Du point de vue des villes, cet instrument a fait ses preuves, mais il doit être réformé. Les premières mesures visant à développer davantage le Dialogue culturel ont déjà été mises en œuvre. Il est important de faire une évaluation après deux ans, comme cela est prévu. Le cas échéant, d'autres réformes seraient nécessaires. Ainsi, il serait souhaitable que le Dialogue culturel offre plus de place à la discussion. Toutefois, le développement futur doit tenir compte dans tous les cas des besoins de tous les partenaires.

2. Plan multilatéral (voir point 1.4.3.2 du rapport explicatif)

L'Union des villes et la CVC regrettent que l'engagement fort de la Confédération pour permettre une participation au programme «Europe créative» n'ait pas porté ses fruits. Du point de vue des villes, la participation à la prochaine édition du programme à partir de 2021 doit être une priorité. Les mesures de compensation n'offrent pas une alternative pleinement valable à la participation, car il manque aux créateurs et aux institutions culturelles suisses les possibilités d'accès et de coopération à l'intérieur de l'Europe. Nous demandons au Conseil fédéral d'ouvrir des négociations avec l'UE afin de permettre à la Suisse de participer régulièrement au programme «Europe créative» 2021- 2027.

3. Revenu et rémunération des acteurs culturels (voir point 2.1.2 du rapport explicatif)

Il est particulièrement réjouissant que le nouveau Message culture aborde la question du revenu des artistes. Nous saluons les approches et les efforts de Pro Helvetia. Cependant, il est très important que la Confédération, les cantons et les villes élaborent ensemble des solutions, par exemple dans le cadre d'un groupe de travail du Dialogue culturel. De plus, les musées et autres plateformes d'exposition doivent également être inclus, car la mise en œuvre relève en premier lieu de ces institutions financées par les communes et les cantons.

4. Prix suisses (voir point 2.1.4 du rapport explicatif)

Déjà à l'occasion du dernier Message culture, les villes avaient exprimé un certain malaise à l'égard de la politique des prix de la Confédération. Malgré certaines adaptations, des réserves subsistent. Nous aimerions tout d'abord souligner qu'un accord avec les villes et les communes est de première importance. Si l'on veut atteindre un soutien plus large, les prix ne doivent être remis toujours au même endroit. Enfin, il faudrait que les branches artistiques soient définies de manière plus large, afin que de nouvelles formes d'art aient aussi leur place. Pour elles, un prix national peut être particulièrement approprié. Selon nous, il y a lieu d'examiner si le Prix suisse de la scène ne pourrait pas continuer à être décerne dans le cadre de la Bourse Suisse aux Spectacles de Thoune.

5. Design et médias interactifs (jeux vidéo) (voir point 2.3.2 du rapport explicatif)

Le domaine médias interactifs est trop fortement orienté sur les jeux. La notion devrait être étendue et, en tant que «narration interactive» inclure aussi les domaines de la littérature, des arts du spectacle et du cinéma, ainsi que de nouvelles formes de production, de diffusion et d'archivage de la culture. Le lien avec le design montre que Pro Helvetia pense avant tout de manière structurellement économique. Un retour à la production culturelle avec une signature artistique serait souhaitable.

6. Arts du spectacle (voir point 2.3.3 du rapport explicatif)

Dans les explications sur les arts du spectacle, nous regrettons de ne pas trouver les arts de rue. Nous proposons de les introduire systématiquement. De nombreuses villes, festivals et théâtres organisent un nombre croissant de représentations des arts de rue. Cette catégorie n'est pas encore prise en compte par la Confédération et les compagnies et organisations concernées n'ont pas d'interlocuteur fixe. Les fonds pour le soutien sont rares ou inexistants.

Dans le domaine des arts du spectacle, il vaudrait la peine d'examiner une collaboration entre Confédération, cantons et villes sur le modèle de l'ancienne Conférence Permanente Danse.

7. Littérature (voir point 2.3.4 du rapport explicatif)

L'Union des villes et la CVC saluent les mesures de soutien de la Confédération dans le domaine de la littérature. Le soutien à l'édition, en lien avec le soutien à la littérature et à la lecture est important et plein de sens. Il devrait se concentrer sur le soutien à des éditeurs qui remplissent des tâches de valeur du point de vue de la politique culturelle. Pour les villes, il est souhaitable de soutenir aussi les petits éditeurs. Nous sommes également clairement en faveur du soutien à la traduction et de la flexibilisation des instruments de soutien, ouverts aussi aux formes de littérature performative.

8. Patrimoine culturel (voir point 2.4 du rapport explicatif)

Du point de vue de l'Union des villes, la préservation du patrimoine culturel est une des tâches centrales de la Confédération dans la promotion de la culture. Nous saluons les mesures que prévoit la Confédération dans ce domaine pour la prochaine période. Cependant, il serait souhaitable que celles-ci suivent une stratégie claire. Elle devrait définir les domaines d'intérêt national et ceux qui sont d'une importance culturelle et historique pour la Suisse – également du point de vue de la diversité culturelle.

Aides financières aux musées et collections de tiers ainsi que contributions à l'exploitation de réseaux de tiers

Un changement dans le système de soutien fédéral aux musées et aux collections est intervenu au cours de la période de financement en cours. Un premier appel pour des subventions à l'exploitation a été lancé en 2017. Il est judicieux de commencer par acquérir de l'expérience avec la nouvelle pratique d'attribution, de maintenir les critères inchangés et de s'abstenir de modifier les contributions aux projets. Cependant, ce nouveau soutien aux musées doit être évalué rapidement. A ce sujet, il serait nécessaire de clarifier également comment les critères d'importance nationale seront traités à l'avenir, ainsi que la question de la pertinence d'un soutien aux musées d'art. En outre, il faut selon nous davantage de fonds pour le soutien, particulièrement aux collections d'importance nationale. Leur entretien nécessite de gros moyens financiers et en personnel. En ce qui concerne la terminologie, il serait souhaitable d'introduire une distinction claire entre collections et musées.

Les institutions de mémoire doivent faire face à des coûts élevés pour cataloguer, préserver, numériser et rendre visible l'héritage culturel. Les musées qui appartiennent à la Confédération et la Bibliothèque nationale le reconnaissent. Il serait souhaitable de soutenir également des institutions externes (réseaux de tiers d'importance nationale), afin qu'elles puissent aussi répondre aux attentes placées dans le Musée national.

L'ajout de Bibliosuisse aux réseaux soutenus par la Confédération ainsi que l'augmentation du budget de la Fotostiftung Schweiz sont à saluer, mais ces développements ne doivent pas conduire à des réductions d'autres mesures. Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour les nombreuses tâches des «réseaux de tiers». Le «patrimoine culturel audiovisuel» exige également une plus grande visibilité conceptuelle. Un chapitre distinct serait souhaitable, car le patrimoine audiovisuel constitue une partie importante de l'histoire de notre pays et avant tout aussi le bien culturel de notre époque, qui doit être conservé dans sa complexité.

Nous regrettons vivement la décision de l'OFC de ne plus permettre les garanties d'Etat à l'avenir. Selon nous, les contributions prévues ne peuvent pas compenser le désavantage concurrentiel pour les musées suisses.

Bibliothèque nationale
La numérisation représente une solution pour l'accès à la connaissance, et elle est encouragée en conséquence. Mais ce qui manque, c'est un soutien à l'acquisition des connaissances et du savoir-faire numérique. Ceci devrait être un objectif prioritaire de l'Office fédéral de la culture, afin de soutenir la société dans le virage du numérique et d'empêcher que se crée un fossé numérique, entre les générations, mais aussi entre les classes sociales. Si ce travail n'est pas fait, ce sont précisément les couches les moins éduquées et les personnes issues de l'immigration qui risquent d'être laissées pour compte. Les bibliothèques, qui de plus en plus offrent de l'espace pour la formation, l'inspiration et l'échange, peuvent et doivent jouer un rôle important à cet égard, surtout la Bibliothèque nationale. Il serait souhaitable qu'elle acquière les connaissances nécessaires, dont les bibliothèques cantonales et communales pourraient aussi profiter.

En vous remerciant de bien vouloir prendre connaissance de nos réponses et remarques avec bienveillance, nous vous transmettons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Union des villes suisses
Président

Kurt Fluri, Conseiller national
Maire de Soleure

Conférence des villes en matière culturelle
Président

Cyril Tissot
Délégué aux affaires culturelles de La Chaux-de-Fonds

Copie Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)
Association des Communes Suisses (ACS)